



Protection de concept et nouvelle activité

Par **david_72** , le **03/01/2019** à **14:40**

Bonjour,

Je développe une nouvelle activité aquatique sur le marché. Cette activité utilise des objets courants d'une piscine. J'ai une petite partie création que je crée de toute pièce. Avec cette activité je développe une marque et une méthode. Qu'est-ce que breveté ? La marque, le concept innovant de l'activité, la pièce industrielle que j'ai créée mais que j'assemble à d'autres éléments pour faire une structure ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

David **XXXXXXXX**anonymisation